Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le 18/06/2026
ID : 038-253804363-20260609-D_2026_23-AR

DECISION DU PRESIDENT PRISE
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026/23

Objet : Signature de l'accord cadre entre le PNR Chartreuse les chambres d'agriculture de l'Isère et Savoie Mont Blanc et l'AAC

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 05/10/2020 au cours de laquelle a été procédé à l'élection du Président,
Vu les budgets 2024 à 2026 votés annuellement par le Comité Syndical du PNR de Chartreuse
Considérant la disponibilité des crédits sur les budgets concernés,

DECIDE

Article 1 :

De signer l'accord cadre entre le PNR Chartreuse, les chambres d'agriculture de l'Isère, Savoie Mont Blanc et l'AAC pour la période 2024-2026.

Ampliation adressée :
- au Préfet de l'Isère
- au SGC de Pont de Beauvoisin

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 09/06/2026
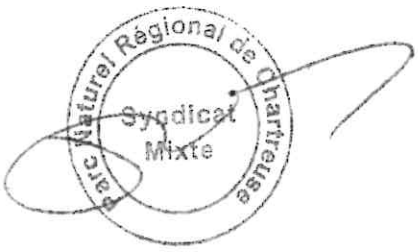
Pour copie conforme
Dominique ESCARON
Président du Parc